



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 16 JUIN 2014, 19H45,
HALLE DE GYMNASTIQUE

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Fabrice Maillat
M. Georges Queloz
Huissier : M. Jean Fähndrich

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1935
• Hommes	959
• Femmes	976

Electeurs présents	45
• Hommes	20
• Femmes	7
Taux de participation	1,39%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par :
 - a. M. Isufi Faton
 - b. M. et Mme Hans-Werner et Rita Schoor*Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire*
3. Présentation et approbation des comptes 2013 et voter les dépassements budgétaires.
Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal
4. Informations communales
5. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 21 du 12 juin 2014 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

L'assemblée est informée que la convocation de cette assemblée a été publiée 5 jours avant la date de l'assemblée au lieu des 7 jours mentionnés dans le règlement d'organisation et d'administration. Ce retard s'explique par la non-publication du Journal Officiel durant la semaine du 2 juin 2014. Le Service cantonal des communes a autorisé la tenue de cette assemblée attendu qu'il n'est pas prévu de procéder à une nomination ou à la votation d'un crédit.

D'autre part, les ayants-droits présents doivent accepter que l'assemblée ait lieu malgré le retard de la convocation.

Aucune question ou observation n'était formulée, il est passé au vote. La majorité des personnes présentes acceptent que l'assemblée se déroule comme prévu.

La personne suivante présente ce jour ne bénéficie pas du droit de vote :

- M. Isufi Faton, candidat à l'indigénat communal
- M. Schoor Hans-Werner, candidat à l'indigénat communal
- Mme Schoor Rita, candidate à l'indigénat communal
- M. Seeger Bernard, fiduciaire Audit Transjurane SA

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 31 mars 2014 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par :

- a. M. Isufi Faton**
- b. M. et Mme Schoor Hans-Werner et Rita**

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant les demandes d'indigénat communal citées précédemment. Après présentation des dossiers, il sera passé au vote.

Entrée en matière : acceptée

M. Isufi Faton

M. Isufi Faton, né le 3 octobre 1983, ressortissant du Kosovo, marié, vit en Suisse depuis 1998. Depuis sa naissance jusqu'en 1998 il a vécu au Kosovo. De 1998 à 2011 il a vécu à Delémont. De 2011 à ce jour, il vit à Courrendlin.

M. Isufi Faton travaille actuellement comme polisseur chez Plac-Etal à Vicques

Il motive sa demande naturalisation par le fait qu'il se sent bien en Suisse et compte y rester.

M. Isufi est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à plainte. Il est honorablement connu.

Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 14 avril 2014 et recommande à l'assemblée d'accepter sa demande d'indigénat.

M. et Mme Schoor Hans-Werner et Rita

Mme Schoor Rita, née le 23 février 1936, ressortissante de l'Allemagne, mariée, est en Suisse depuis 1959. Depuis sa naissance jusqu'en 1959 elle a vécu en Allemagne. Du 04 janvier 1959 au 31 décembre 1964, elle a vécu dans le canton d'Argovie. Du 1er janvier 1965 au 31 juillet 1965, elle a vécu à Winterthur. Du 1er août 1965 au 05 février 1971, elle a vécu à Delémont et depuis le 05 février 1971 elle vit à Courrendlin.

Mme Schoor Rita est retraitée depuis 1998.

M. Schoor Hans-Werner, né le 13 août 1934, ressortissant de l'Allemagne est en Suisse depuis 1958. Depuis sa naissance jusqu'en 1958 il a vécu en Allemagne. Du 03 novembre 1958 au 31 décembre 1964, il a vécu dans le canton d'Argovie. Du 1er janvier 1965 au 31 juillet 1965, il a vécu à Winterthur. Du 1er août 1965 au 05 février 1971, il a vécu à Delémont et depuis le 05 février 1971 il vit à Courrendlin.

M. Schoor Hans-Werner est retraité depuis 1999.

Le couple motive sa demande de naturalisation par les éléments suivants : M. et Mme Schoor ont habité dans les cantons d'Argovie, Zurich, Berne et depuis 1979 dans le Jura. Ils veulent vivre dans un pays où il y a une démocratie directe, ici en Suisse nous avons du savoir-vivre. Ils n'ont plus de famille en Allemagne. La manière de vivre en Suisse leur convient. Ils ont beaucoup de connaissances dans tous les cantons. Leur patrie est la Suisse. Ils aimeraient pouvoir voter au niveau fédéral.

Les requérants sont de bonne vie et mœurs et leur conduite n'a jamais donné lieu à plainte. Ils sont honorablement connus.

Le Conseil communal a entendu les requérants en séance du 28 avril 2014 et recommande à l'assemblée d'accepter leurs demandes d'indigénat.

Les requérants sont invités à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Isufi Faton ainsi qu'à M. et Mme Schoor Hans-Werner et Rita. Ils regagnent la salle sous les applaudissements de l'assistance.

3. Présentation et approbation des comptes 2013 et voter les dépassements de crédit

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

Les comptes 2013 de la Municipalité sont aujourd'hui présentés à l'assemblée communale. Ces derniers présentent un excédent de revenus de CHF 108'017.-. Le budget annonçait un déficit de CHF 42'037.-.

Entrée en matière : acceptée

La récapitulation générale des comptes 2012 se présente comme suit :

	Charges	Produits	Solde
Autorités, administration générale	1'112'150.72	193'214.05	918'936.67
Travaux publics	591'972.20	225'199.50	366'772.70
Police, protection civile	65'138.25	22'639.50	42'498.75
Hygiène publique	334.5	0	333.4
Instruction, culture, sports	3'672'529.94	474'514.50	3'198'015.44
Action sociale	2'702'503.79	1'102'453.47	1'600'050.32
Economie publique	59'566.45	38.8	595'980.52
Finances	1'050'335.43	454'354.91	622'949.74
Impositions	578'099.50	7'468'233.35	6'890'133.85
Service communaux	1'891'243.32	1'891'243.32	0

TOTAUX	11'723'874.10		
TOTAL DES REVENUS		11'831'891.40	
EXCEDENT DE REVENUS			108'017.30

M. Fehr Martin communique différentes informations utiles concernant ces comptes. Dans un premier temps, les comptes présentaient un résultat positif de CHF 225'000.-. En accord avec la fiduciaire, différentes démarches comptables ont été réalisées afin de constituer des provisions s/pertes d'impôts, des provisions s/pertes taxes communales et procéder à différentes dépréciations. Les différents comptes sont passés en revue et les explications utiles communiquées, de même qu'en ce qui concerne le bilan et les investissements.

Il appartient à M. Bernard Seeger, de la fiduciaire Transjurane SA, organe qui a été chargé de la révision des comptes communaux, de donner connaissance du rapport de vérification des comptes. La comptabilité communale arrêtée au 31 décembre 2013 a été trouvée en ordre et est conforme à la loi suisse et au décret concernant l'administration financière des communes.

Discussion :

M. Raymond Lachat : connaît un grand problème concernant la route qui jouxte sa propriété, la barrière installée en bordure ainsi que les relevés du cadastre qu'il estime incorrectes ? Ce souci n'étant pas l'objet de la séance de ce jour, M. Lachat Raymond est invité à passer au bureau communal pour aborder cette problématique.

M. Christian Ruffieux : constate à la lecture des comptes que les montants portés au budget sont toujours inférieurs aux dépenses enregistrées. Il a le sentiment que le budget est minimisé par peur d'un refus de la part de l'assemblée communale. Il est renseigné concernant le fait que les différents chiffres portés au budget émanent souvent du canton du Jura et ne sont pas maîtrisés par la commune. Il adresse également ses félicitations M. Fehr Martin pour la présentation des comptes qu'il estime bien détaillée et compréhensible.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée municipale accepte les comptes de l'exercice 2013 à l'unanimité, comptes qui présentent un excédent de revenus de CHF 108'017.30.

M. Francis Périat tient à remercier M. Martin Fehr, conseiller communal, la commission de vérification des comptes et le personnel de la caisse communale ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail réalisé dans la gestion des finances communales.

4. Informations communales

M. le Maire communique différentes information aux citoyens présents :

Comptes 2013

Dans un premier temps, il adresse à son tour ses remerciements la caisse communale ainsi que la commission des finances et l'équipe du conseil communal qui a su maîtriser les coûts. Il confirme qu'il n'est pas aisé d'établir un budget très précis car nous ne sommes pas maîtres de tous les chiffres.

Carte des dangers « Crues de la Birse »

Suite aux inondations de 2007 et après beaucoup de discussions, l'étude pour la mise en place de mesures contre les crues de la Birse a été lancée. Les coûts seront inférieurs aux premiers chiffres articulés.

Ecoles

Une commission spéciale a été récemment désignée pour procéder à l'inventaire des locaux utiles et disponibles pour les écoles. Un rapport sera rendu aux vacances scolaires.

Centre commercial

Au terme des premières séances de conciliation, une partie des oppositions a été levée. Le promoteur va apporter quelques modifications à son projet et entreprendre les démarches pour la réalisation d'un plan spécial en réponse aux exigences émises par le Service du développement territorial.

Football-club

Un plan spécial en vue de l'aménagement du secteur destiné à recevoir le terrain de football est en cours d'élaboration. Ce projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Fusion des communes

Les travaux ont débutés et des groupes de travail se réunissent régulièrement. Des informations seront transmises aux conseils communaux en fin d'année et une nouvelle position concernant la poursuite de l'adhésion au projet devra être prise.

Gens du voyage – site Innodel

Les gens du voyage ne sont plus accueillis sur le site d'Innodel. Aucune accord n'ayant pu être trouvé entre le conseil d'administration innodel et le Gouvernement il a donc été décidé la fermeture du site.

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée communale se tiendra en septembre prochain. La carte des dangers chutes de pierres à Choindez ainsi que le plan spécial Sur la Vélie seront présentés à cette occasion, de même que différentes consolidations de crédits.

5. Divers

M. Jost Albert : *Il relève que des rumeurs circulent concernant la fermeture du restaurant du Bel-Air.*

Il est confirmé que cet établissement a été fermé attendu que l'exploitant ne bénéficiait pas des autorisations utiles.

M. Daniel Christen : confirme qu'il n'existe pas d'obligation de faire appel à l'entreprise Seuret SA si l'on souhaite construire dans la portion Sud du lotissement Les Quérattes. Par contre, les terrains



situés au Nord du lotissement sont propriété de l'entreprise Seuret SA et cette obligation existe pour ce secteur.

M. le Maire remercie les personnes présentes à l'assemblée communale de ce jour et félicite les citoyens qui ont reçu l'indigénat communal. Il les encourage à fréquenter les prochaines assemblées communales.

Clôture

La parole n'était plus demandée, M. le Président remercie les personnes régulièrement présentes aux assemblées pour l'intérêt porté à la chose publique et leur donne rendez-vous pour la prochaine assemblée qui aura lieu en septembre prochain. Il souhaite à chacun-e une bonne soirée et une bonne rentrée dans son foyer de même qu'une agréable Coupe du monde de football pour les passionnées et des vacances reposantes.

La séance est levée à 21h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin